

Commune de Saint Martin de Bernegoue  
Registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 14 juin 2021

Le 14 juin 2021 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Martin de Bernegoue se sont réunis, en séance publique, salle du Foyer Rural sur la convocation qui leur a été adressée par M. Frédéric NOURRIGEON, Maire, conformément aux articles L. 2121-1, L. 2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Etaient présents : MM. Frédéric BONNEFONT, Jérôme CLARCK, Pascal CLERJEAU, Isabelle DEGUIL, Daniel GOY, Philippe LAIDET, Nathalie LAVILLONNIÈRE, Sandrine LONGEAU, Dominique MAURILLE, Fabrice MILLASSEAU, Frédéric NOURRIGEON, Cécile RICHARD, Christine ROULLET.

Absents :

Mme Delphine PERONNE a donné pouvoir à M. Fabrice MILLASSEAU  
Mme Eugénie POTHIER a donné pouvoir à M. Daniel GOY.

M. Fabrice MILLASSEAU est nommé secrétaire de séance puisque, selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est le plus jeune des membres du conseil présents.

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

## ÉLECTIONS RÉGIONALES / DÉPARTEMENTALES

✓ ORGANISATION ET RÔLES : La salle sera installée par les agents municipaux les 17 et 18 juin.

Monsieur le Maire informe les élus du déroulé de la journée et du rôle de chacun.

- Une fois que toutes les vérifications d'usage sont faites, le Président, les assesseurs et le secrétaire du bureau de vote qui sont obligatoirement présents procèdent à l'ouverture du scrutin
- Durant toute la journée, le Président et les assesseurs veillent à la régularité du scrutin (vérification identité des électeurs, réapprovisionnement d'enveloppes et bulletins sur les tables de décharge, gestion des procurations, des cartes électorales non distribuées et mises à disposition, respect des gestes barrières liés à la pandémie, ...)
- A la clôture du scrutin constatée par le Président du bureau de vote, vérifier que le compteur de l'urne correspond exactement au nombre d'enveloppes distribuées et au nombre de signatures
- Le dépouillement se fera en continu et en public en commençant par les régionales comme indiqué dans la circulaire préfectorale
- A l'issue des opérations de dépouillement, le procès-verbal et toutes les pièces annexes sont signés par tous les membres du bureau et portés en Préfecture.

## ARCHIVES COMMUNALES

Madame Perrine GUILLON qui était en stage de fin d'études archivistiques depuis le 15 février a terminé sa mission le 4 juin. Elle est intervenue en visioconférence lors de ce Conseil Municipal pour restituer le bilan de son stage aux élus.

Ses missions étaient de :

- Classer les archives : à son arrivée, Madame Perrine GUILLON a pu évaluer le volume d'archives à classer à 50 mètres linéaires
- Construire un plan de classement : le plan de classement réglementaire date de 1926. Il se compose de séries et sous-séries, puis de subdivisions de sous-séries. C'est la trame obligatoire à utiliser pour classer les archives.

- Créer un récolement permanent : c'est un document à utiliser régulièrement. Il donne toutes les informations relatives à la localisation, le sujet de la boîte ou du dossier, son état sanitaire, sa Durée d'Utilité Administrative (DUA) ainsi que son sort final. Il est complété par une notice explicative rédigée par Madame Perrine GUILLON pour nous aider lors de l'intégration de nouvelles boites aux archives
- Proposer des outils pour la gestion des archives : Madame Perrine GUILLON nous a fourni plusieurs documents nécessaires à la bonne gestion des archives (le plan de classement et le tableau de récolement permanent cités ci-dessus, un tableau de gestion, un guide d'archivage, un tableau des DUA et une liste des archives sensibles et hors format
- Préparer la destruction des éliminables : après classement, Madame Perrine GUILLON a isolé 14 mètres linéaires de documents à détruire. Elle a préparé un bordereau d'élimination qu'elle a soumis aux Archives départementales pour validation.

## COMMUNE

✓ **RAPPEL À L'ORDRE** : Lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques, l'association des Maires des Deux-Sèvres et le parquet du Tribunal Judiciaire de Niort représenté par le procureur de la République ont signé une convention cadre pour proposer aux maires une procédure d'aide appelée « Rappel à l'ordre » leur permettant après consultation du parquet de convoquer l'auteur à un entretien par un courrier officiel.

Le but étant de valoriser et renforcer les prérogatives propres du Maire en matière de délinquance et notamment sur :

- Conflits de voisinage
- Absentéisme scolaire
- Présence constatée de mineurs non-accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives
- Atteintes légères à la propriété publique
- Incivilités commises par des mineurs
- Incidents aux abords des établissements scolaires
- Bruits ou tapages injurieux ou nocturnes
- Divagation d'animaux dangereux
- Abandon d'ordures

Le fait d'être associé au Procureur donne du poids à l'intervention du Maire face aux auteurs de méfaits.

Dès lors que le sujet sera récurrent, la procédure sera la suivante :

- Le Maire transmet le dossier au Procureur
- La convocation rédigée par le Procureur est transmise à l'auteur par la Gendarmerie
- L'entretien est assuré par le Maire, il rédige un compte-rendu qui sera transmis au Procureur

M. le Maire a signé la fiche d'adhésion à ce dispositif.

✓ **PERSONNEL COMMUNAL - RIFSEEP** : Le Comité Technique du Centre de Gestion demande 4 modifications sur les modalités d'application du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP proposé par le Conseil Municipal :

- Dans un contexte où le recrutement de certains postes est compliqué, il est préférable, pour la collectivité, de ne pas mettre de condition d'ancienneté aux stagiaires et contractuels contrairement à la condition de 6 mois qui avait été décidée précédemment.
- En matière de Complément Indemnitaire Annuel (CIA), le critère présentéisme sera remplacé par Assiduité, ponctualité
- L'attribution du CIA dans le cadre d'un travail exceptionnel dans le cadre d'un contexte exceptionnel doit nécessairement être pondéré par rapport aux autres critères puisque celui-ci ne repose pas sur la valeur professionnelle des agents. A la demande du Centre de Gestion, la pondération sera de 10%.

- Les contrats de droit privé ne peuvent pas entrer dans ce dispositif. Il en résulte que M. Jean-François ROBIN, seul bénéficiaire d'un contrat de droit privé dans la collectivité (contrat public impossible dans le cadre du PEC), il ne bénéficiera par des 103,61 € auquel il aurait pu prétendre dans le cadre du RIFSEEP.

M. Le Maire propose donc de faire un avenant à son contrat de travail et à compter du 1<sup>er</sup> juin de le passer de l'échelon 7 à l'échelon 10 soit 98,41€ brut. Le Conseil Municipal l'accepte à l'unanimité.

## BUDGET

### ✓ MARCHÉ TÉLÉCOM :

#### **D210614-01 – ADHÉSION GROUPEMENT DE COMMANDE MARCHÉS TÉLÉCOMMUNICATIONS DE NIORT AGGLO**

NIORT AGGLO et la Ville de Niort ont un marché commun en matière de Télécom. NIORT AGGLO propose d'ouvrir ce marché aux communes qui le souhaitent afin de leur faire bénéficier de tarifs de groupe plus avantageux.

Le cabinet d'études chargé de mettre en place le futur marché estime que sur les 5 marchés qui seront proposés, celui des forfaits téléphoniques mobile sera plus avantageux que notre contrat actuel car pour la même prestation de services, le coût du forfait téléphonie mobile sera de l'ordre de 5€ par mois alors qu'actuellement nous payons 9€. Selon le cabinet d'études, notre abonnement ADSL actuel est très compétitif. En revanche, il estime que le lot concernant l'abonnement FIBRE devrait être intéressant.

Puisqu'au moins un lot sera intéressant pour les finances de la commune, la proposition est donc d'intégrer ce marché afin de pouvoir se positionner sur les futurs lots.

En conséquence, il convient, par la signature d'une convention pluripartite, de constituer le groupement de commandes en vue de la passation de marchés de télécommunications. La convention désigne la Communauté d'Agglomération du Niortais coordonnatrice de ce groupement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention constitutive du groupement de commande et d'autoriser le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, dans un souci de rationalisation des dépenses de la commune, souhaite, à l'unanimité, adhérer au groupement de commande des marchés de télécommunication proposé par NIORT AGGLO et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### ✓ DEVIS :

#### **D210614-02 – DEVIS PONT À TEMPS**

Pour entretenir la voirie communale, il est nécessaire de réaliser chaque année des travaux d'emplois partiels par point à temps automatique (PATA) pour boucher les trous, les nids de poule, les fissures, ...

L'entreprise EIFFAGE et l'entreprise COLAS nous ont fait parvenir chacune un devis pour un montant TTC égal de 3 504,00 €.

À l'unanimité, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise EIFFAGE, qui inclut dans son offre le panneautage de l'opération contrairement à son concurrent, pour un montant de 3 504,00 €.

#### **D210614-03 – DEVIS DÉFIBRILLATEUR**

Le Conseil Municipal, en date du 8 novembre 2019, a adhéré au groupement de commandes pour l'achat d'un défibrillateur, des fournitures et prestations associées et a autorisé M. le Maire à signer la convention constitutive y afférent.

Commune de Saint Martin de Bernegoue  
Registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 14 juin 2021

Aujourd'hui, le conseil Municipal doit se prononcer sur la validation du devis de fourniture et pose d'un défibrillateur et consommables comme suit :

Désignation	Prix unitaire HT	Total TTC
Fourniture de défibrillateur entièrement automatique	686,00 €	823,20 €
Boitier de protection extérieur simple (hors ligne électrique, piles fournies)	329,00 €	394,80 €
Sacoche de transport pour défibrillateur itinérant	9,00 €	10,80 €
Kit de premier secours	4,90 €	5,88 €
Signalétique en PVC	8,00 €	9,60 €
Forfait pose du défibrillateur	39,00 €	46,80 €
<b>TOTAL 1</b>		<b>1 291,08 €</b>
Maintenance (coût annuel)	<b>TOTAL 2</b> 55,00 €	<b>66,00 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (1+2)</b>		<b>1 357,08 €</b>

La commission bâtiments est chargée de faire établir des devis pour le raccordement électrique.

#### D210614-04 – REMPLACEMENT PHOTOCOPIEUR MAIRIE

Le photocopieur de la Mairie a été acheté d'occasion en 2016. Le contrat d'entretien conclu au moment de l'achat arrive à son terme. Il convient donc de renouveler l'offre en totalité puisque le matériel devient obsolète.

Deux propositions ont été faites aux élus :

##### **HT/TRIMESTRE**

	LBS	C'PRO
Loyer + forfait	760,50 €	850,00 €
NB incluses	2000	1000
Couleur incluses	4000	2666
Coût NB supplémentaire	0,0029 €	0,0040 €
Coût Couleur supplémentaire	0,0290 €	0,0350 €

Après étude des propositions des deux fournisseurs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer le contrat avec la société LBS.

#### **✓ SUBVENTIONS CONSEIL DÉPARTEMENTAL :**

Le conseil départemental a versé comme il s'y était engagé une subvention de 1734,06€ pour le remplacement des menuiseries de la salle des associations. La facture de la seconde tranche (salle multi-activités) venant d'être réglée à l'entreprise PROFILEO, nous allons pouvoir solliciter les subventions attendues.

## SYNDICAT DE COMMUNES PLAINE DE COURANCE

✓ **CHANTIERS LOISIRS** : Ce projet a pour objectif de proposer à un groupe maximum de 8 jeunes de 11 à 14 ans de participer à un chantier pendant une semaine pour pouvoir s'offrir un loisir (une journée au Futuroscope, un cinéma, ...).

Le choix des loisirs se fera en concertation avec les jeunes et la participation à un projet se fera sur inscription.

Un comité de 6 élus sera créé pour organiser et gérer les contrats avec les jeunes.

Chaque commune va pouvoir proposer un ou plusieurs chantiers (par exemple : aménager un sentier, réaliser la peinture d'une marelle dans une école, créer un massif de fleurs, créer des toilettes sèches...).

Ces projets verront le jour probablement pour l'année scolaire prochaine (peut-être en octobre 2021 ou début 2022).

Le syndicat de commune, mettrait à disposition une personne qui assurerait l'encadrement, les échanges pédagogiques.

Le reste à charge pour chaque commune ayant un projet à proposer est l'achat des matières premières et la mise à disposition d'une personne pour accompagner et aider dans la réalisation du chantier.

La date de réponse des communes pour faire une proposition de chantier n'est pas encore connue.

## SERTAD

Pascal CLERJEAU et Philippe LAIDET ont assisté au Conseil Syndical qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> juin 2021. Il y avait entre autres à l'ordre du jour :

- La convention pour la recherche et la création d'une nouvelle ressource en eau : il s'agirait d'un 4<sup>ème</sup> forage à la Fiée des Lois (l'entreprise loue ces forages 45 000 € par an au SERTAD) afin d'augmenter le volume d'eau à 25 m<sup>3</sup>/h (actuellement 15 à 16 m<sup>3</sup>/h) et de garder le même débit d'eau en cas de travaux sur l'un deux.
- Le Syndicat contribue au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 3 000 €
- Rapport annuel 2020 : il y a eu 374 compteurs de plus. Le prix au m<sup>3</sup> augmente de 0,03 centime pour 2021.

Evolution du prix de l'eau sur 4 ans :

Toutes Communes	2018 €/ m <sup>3</sup>	2019 €/ m <sup>3</sup>	2020 €/ m <sup>3</sup>	2021 €/ m <sup>3</sup>
Abonnement (HT/an)	60.00	60.00	60.00	60.00
Prix du m <sup>3</sup> d'eau consommé HT	1.33	1.37	1.40	1.43

## COMMISSION ENFANCE/JEUNESSE

✓ **TAP (Temps d'Activités Périscolaires)** : concernant le sondage envoyé aux familles sur le maintien ou non des TAP, sur 50 sondages envoyés nous avons eu 40 retours répartis comme suit :

- 32 pour le maintien
- 1 pour l'abandon
- 7 pour un départ à 11h

Par conséquent, un courrier sera envoyé aux parents avant la fin de l'année scolaire les informant du maintien des TAP moyennant une participation financière de 3 € par enfant par mois.

✓ **TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES À 1 €** : Un dispositif du gouvernement permet depuis le 1er avril 2021 aux communes éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale « péréquation » de bénéficier d'une aide de 3€ pour chaque repas facturé à 1€ et moins. L'engagement de l'état est de 3 ans. La seule condition pour la commune est de mettre en place une tarification de la cantine basée sur le quotient familial sur au moins 3 tranches et dont au moins 1 devra être > à 1€.

M. le Maire s'est fait confirmer que la commune était bien éligible au dispositif.

Les membres de la commission ont été séduits par ce dispositif qui d'une part diminuera le prix de la cantine pour un certain nombre de familles et diminuera également le coût des repas pour la commune (Rappel un repas coûte environ 8€ par enfant et par jour). Les membres estiment que cette mise en place pourrait être bien accueillie des familles (qui feraient ainsi de substantielles économies...) et compenserait très largement l'éventuel coût d'une participation financière aux TAP si cette option était mise en place.

M. Le Maire a pris contact avec la CAF pour voir comment accéder au quotient familial des familles. Cela se fait via un portail partenaires de la CAF après signature d'une convention. C'est-à-dire que soit les familles remettent un justificatif, soit ils donneront l'autorisation à la commune de consulter la CAF pour obtenir leur quotient familiale (et uniquement cette information), soit ils paieront le prix fort.

L'intérêt pour la commune serait de faire bénéficier un bon nombre de famille dans les tranches < ou = à 1€ afin de bénéficier au maximum des 3€ de l'état. Afin d'estimer au mieux l'impact financier pour la commune, le Maire a sollicité la CAF qui va lui envoyer des statistiques sur la répartition des familles de la commune avec au moins 1 enfant de 3 à 10 ans. A suivre, les membres de la commission travailleront sur la répartition des tranches de la grille tarifaire à présenter au prochain Conseil Municipal.

Le dispositif a été présenté à la commune de Juscorps et Madame le Maire s'est montrée très intéressée.

M. Le Maire demande que la communication aux familles se fasse en même temps que la décision sur les TAP en insistant sur le fait que le dispositif de tarification sociale à 1€ est mis en place pour une durée de 3 ans sans engagement de l'Etat de le reconduire ou non.

## COMMISSION CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

### ✓ **POINT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION** :

- Installation d'un parcours santé sur le site de la Figère à destination des 4-11 ans avant l'été
- Pose de tables et bancs de pique-nique à la Figère et au Clan de Saint Martin(lavoir)
- Suivi des études de la réfection de la chaussée rue de la Vieille école et route de Saint Romans des champs
- Suivi de la pose de l'armoire route de Prahecq pour l'arrivée de la fibre assurée par Philippe LAIDET

✓ **TRAIL-RUNNING – Office de tourisme** : Le Syndicat d'initiative a proposé aux élus de la CAN d'attirer un nouveau profil de touristes amateurs sur le territoire en leur proposant des parcours de Trail Running.

Au cours de la réunion de présentation, les Maires de Prahecq et Saint-Martin-de-Bernegoue ont vu dans ce projet une belle opportunité pour mettre en valeur le territoire local et se sont associés pour proposer un parcours appelé « Parcours de la Guirande ».

S'il est retenu par le comité technique (il sera testé par des professionnels la 2<sup>ème</sup> quinzaine de juin), le parcours sera référencé au niveau national au même titre que la quinzaine de parcours qui devraient couvrir l'agglomération. Ces parcours qui devront s'appuyer sur des chemins existants, seront banalisés par le Groupe Rossignol. L'entretien sera assuré comme actuellement par les communes respectives.

## QUESTIONS DIVERSES

✓ AGENDA :

- 20 et 27/06 : Elections départementales et régionales
- 05/07 : Conseil Municipal

Commune de Saint Martin de Bernegoue  
Registre des délibérations du Conseil Municipal - **Séance du 14 juin 2021**

Frédéric NOURRIGEON, Maire	Frédéric BONNEFONT	Jérôme CLARCK
Pascal CLERJEAU	Isabelle DEGUIL	Daniel GOY
Philippe LAIDET	Nathalie LAVILLONNIÈRE	Sandrine LONGEAU
Dominique MAURILLE	Fabrice MILLASSEAU	Delphine PERONNE, absente, a donné pouvoir à Fabrice MILLASSEAU
Eugénie POTHIER, absente, a donné pouvoir à Daniel GOY	Cécile RICHARD	Christine ROULLET